



COORDONNER ET PILOTER DES ACTIONS DE PROMOTION DE LA SANTÉ

Cette formation vous outillera pour vous sentir plus à l'aise dans la coordination et le pilotage d'actions en promotion de la santé. Elle est séquencée en plusieurs temps, pour que vous puissiez mettre en œuvre ses apports dans le cadre professionnel.

SESSION QUIMPER | 8 & 9 AVRIL + 18 NOVEMBRE

SESSION PLÉRIN | 6 & 7 JUIN + 5 DÉCEMBRE

● Profil des stagiaires

Professionnel.le.s et bénévoles en charge du pilotage ou de la coordination d'actions de promotion de la santé (dans le champ de l'éducation, de la santé, de la santé environnementale ou du social)

● Prérequis

Être en situation de coordonner et/ou de piloter des actions de promotion de la santé

● Objectif de formation

Coordonner et piloter des actions partenariales en promotion de la santé

● Objectifs pédagogiques

- Situer le cadre d'intervention de ses actions (*prévention, éducation pour la santé, promotion de la santé*)
- Identifier les étapes de la méthodologie de projet
- Définir des modalités de coordination et pilotage d'une action : partenariat, gouvernance, évaluation
- Compléter un dossier de demande de financement
- Transférer les apports de la formation dans sa pratique

● Contenu de la formation

Module 1 (2j, 14h)

- Principes d'intervention : prévention, éducation pour la santé, promotion de la santé
- Observation, analyse de la situation et partenariat
- Coordination et pilotage d'un projet
- Définition des priorités d'action, des objectifs
- Préparation de l'évaluation de son action
- Préparation du projet et planification de l'action

Module 2 (1j, 7h)

- Retour sur sa pratique et partage d'expériences
- Valoriser son projet auprès des financeurs : dossier de financement, appel à projet...

● Ressources pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques, de travaux de groupe et d'échanges de pratiques, à partir d'expériences présentées par les participant.e.s et les formateur.rice.s
- Mise à disposition de supports pédagogiques, de documentation, d'une bibliographie

● Suivi de la progression pédagogique et évaluation des résultats

Une appréciation des connaissances acquises sera réalisée pendant la formation, à l'aide de questions ou de mises en situations, afin de s'assurer de la compréhension et de l'appropriation des contenus par les stagiaires.

À la fin de la formation, les stagiaires évalueront l'atteinte des objectifs et la qualité de la formation.

La vérification de la participation des stagiaires sera assurée. À l'issue de la formation, une attestation de présence sera remise à la structure du/de la stagiaire et une attestation de formation à chaque participant.e. Votre absence en tout ou partie de cette formation ne nous permettra pas de délivrer cette attestation.

● Effectifs

Le nombre de stagiaires sera compris entre 6 et 12 à Quimper et entre 6 et 9 personnes pour la session à Plérin. Ce format permet de favoriser l'expression de chacun.e, les interactions entre participant.e.s et avec les formateur.rices et de respecter les mesures sanitaires en vigueur, le cas échéant.

● Durée et modalité

Formation en présentiel
(3j, 21h)

● Prix

La formation est subventionnée par l'ARS. Elle est gratuite pour les participant.e.s. Les frais de déplacement et de repas sont à la charge des participant.e.s.

● Sessions

▶ Quimper	8, 9 avril et 18 novembre (9h - 12h30 ; 13h30 - 17h)	Yves Costiou Chargé de projets et d'ingénierie Ireps Bretagne
▶ Plérin	6, 7 juin et 5 décembre (9h - 12h30 ; 13h30 - 17h)	Sandrine Dupé et Elodie Faure Chargées de projets et d'ingénierie Ireps Bretagne

● Préinscription en ligne

Avant de vous inscrire vérifiez, à l'aide de la fiche de formation, que :

- votre profil correspond à celui visé,
- vous disposez des prérequis mentionnés,
- votre structure a validé votre souhait de formation, le cas échéant.

En cas d'incertitude, n'hésitez pas à nous contacter : Marjolaine Calmel, contact@irepsbretagne.fr

Pour procéder :

Rendez-vous sur la fiche formation **Coordonner et piloter des actions de promotion de la santé** puis cliquez sur le bouton Préinscription.

Quand votre inscription sera validée, vous recevrez un mail de confirmation.

● Contact

Marjolaine Calmel, contact@irepsbretagne.fr